

DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), **le comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 14 septembre 2026, à 17 h 30, à la salle située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**, afin de statuer sur les demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 2039, avenue Papineau, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment résidentiel de 5 étages comportant 19 unités de logement et un garage en sous-sol;
- 2823 - 2827, rue Ontario est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment mixte commercial et résidentiel de 3 étages et construction hors toit, comportant 5 unités de logement;
- 2017, rue Saint-André, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages et construction hors toit, comportant 2 unités de logement.

Toute personne souhaitant s'opposer aux demandes ci-haut mentionnées doit, au plus tard le 8 septembre 2026, faire parvenir une opposition motivée par courriel à l'adresse suivante : katerine.rowan@montreal.ca

ou par courrier à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Katherine Rowan
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Toute opposition ou commentaire sera soumis au comité d'étude des demandes de démolition avant de rendre une décision.

Fait à Montréal, le 29 août 2026

La secrétaire d'arrondissement
Katherine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie